

plus grandes
eut la voix
le aînée de
larmes sur

la béatifica-
d'Assise se
il a envoyé,
r Ortolani,
vie"qu'il a

égation des
vertus et
naventure
Barberini
né prédi-
nplit cette
ntificat de
on Ordre,
noit XIV.

ecteur de
à Rome,
e la codi-

NUS



Chronique Franciscaine



A TRAVERS LE MONDE

Evêque tertiaire



ONSEIGNEUR P.-F. Fallières, évêque de Saint-Brieuc, qui vient de mourir le 11 mai dernier, à l'âge de 72 ans était tertiaire de saint François et ami de la famille franciscaine. Le couvent de nos Pères, dans sa ville épiscopale et le grand noviciat des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, aux Châtelets, près Saint-Brieuc, ont toujours pu compter sur sa protection et ses paternelles attentions. Il contribua beaucoup à la glorification de saint Yves, le patron des prêtres tertiaires.

TERRE-SAINTE

LORS de l'entrée solennelle du Rév. Père Custode, au Saint-Sépulcre, le 31 janvier, M. le Consul de France n'assista pas à la cérémonie. Celle-ci eut un caractère purement religieux et aucune autorité civile n'y prit part. D'aucuns en ont conclu que la question du protectorat français était tranchée. Il n'en est rien.

Ici, comme en beaucoup de choses, il y a un décor extérieur que tout le monde aperçoit et un jeu de coulisse beaucoup plus intéressant, mais aussi beaucoup moins connu. Tout ce que l'on peut dire pour le moment c'est que rien n'est officiellement changé et que plus que jamais les Lieux Saints ont besoin des prières des fidèles. La crise traversée n'est pas sans dangers. Dieu seul peut protéger efficacement les sanctuaires de notre Rédemption et les conserver à la vénération du peuple fidèle.

(Le Messager de Saint François.)

Le chemin de la croix et les sept allégresses

PAR un décret, du 14 mars dernier, la Sacrée Congrégation des Rites a approuvé deux nouveaux offices pour l'Ordre des Frères Mineurs ; l'un, consacré à honorer les souffrances de N.-S. J.-C. dans sa voie douloureuse du Prétoire au Calvaire ; l'autre, en l'honneur des sept allégresses de la T. S. V. Marie. Ce décret d'approbation nous fait connaître les nombreuses raisons qui ont poussé l'Ordre des Mineurs à faire la demande de ces deux offices. En voici la teneur :

" L'exercice de piété qui a pris son nom de la Voie douloureuse, ou chemin de la croix, fut toujours pour les fidèles le grand moyen de manifester leur attachement aux principaux lieux qui virent s'accomplir